



2026-2027

Modalités d'inscription à la MJC Plan de Cuques aux activités annuelles et à l'ALSH



Activités annuelles : Ouvrant droit et ayants droit

1/ Si vous souhaitez participer à une activité (et/ou votre ayant droit) merci **de faire parvenir votre demande de prise en charge** par le CLAS de St Jérôme-Château Gombert au secrétariat du CLAS (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr) **accompagnée de la fiche d'inscription** (cf site du CLAS).

L'accord de prise en charge sera à remettre à la MJC de Plan de Cuques lors de votre inscription.

** Toute inscription qui n'aura pas fait l'objet au préalable d'un accord CAES ne pourra pas être prise en charge par le CAES et ne sera pas subventionnée.*

Date limite de retour de la fiche d'inscription : le 30 Septembre

Subventionnement CAES pour les activités si au minimum 5 inscrits.

Base de subventionnement maximal 400 Euros (ou moins en fonction du nombre d'inscrits et du budget alloué au CLAS).

Centre de Loisirs (4-10 ans) – Espace Jeunes (11-17 ans) : ayants-droit

1/ Si vous souhaitez inscrire vos enfants à l'ALSH de la MJC pour les Mercredis de l'année et/ou les Vacances scolaires merci de **faire parvenir votre demande de prise en charge** par le CLAS de St Jérôme-Château Gombert au **secrétariat du CLAS** (caes-stjerome@dr12.cnrs.fr) selon le calendrier diffusé par email pour les périodes d'inscription de la MJC de PdC.

L'accord de prise en charge sera à remettre à la MJC de Plan de Cuques lors de votre inscription.

** Toute inscription qui n'aura pas fait l'objet au préalable d'un accord CAES ne pourra pas être prise en charge par le CAES et ne sera pas subventionnée.*

Important

Pensez à mettre à jour votre dossier CAES (<https://moncompte.caes.cnrs.fr/>) **à compter du 1^{er} Septembre**. Cette mise à jour est indispensable, elle permet de justifier de votre appartenance au CNRS et le calcul de votre subvention.